

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 27 juillet 2022

SECURITE CIVILE

Incendie sur les communes de Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Gignac et Aumelas

Point de situation à 9h30 (J+1)

L'incendie situé sur les communes de Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Gignac et Aumelas est contenu. La tête de feu est fixée aux portes de Saint-Paul-et-Valmalle. Des points chauds perdurent : les pompiers continuent le traitement des lisières du feu.

Aucune victime n'est à déplorer. Aucune habitation n'a été touchée par le feu.

L'incendie a parcouru une distance 8km, pour une surface de 1000 hectares. 800 hectares brûlés.

Les personnes évacuées hier sur le secteur d'Aumelas (Mas Arnaud et Mas d'Encoste) peuvent regagner leurs domiciles.

Les incendies qui se sont par ailleurs déclarés à Puéchabon et Saint-Jean-De-La-Blaquière sont éteints.

Une cellule de crise est toujours active en préfecture, ainsi qu'un poste de commandement opérationnel à Gignac.

D'importants moyens humains et matériels restent déployés pour maîtriser les feux. Au total, près de 650 sapeurs-pompiers sont engagés, comprenant 400 pompiers de l'Hérault et 250 pompiers issus de colonnes de renforts zonaux. Les moyens aériens de la cellule départementale des pompiers interviennent également sur le secteur.

On déplore 5 sapeurs-pompiers blessés légèrement pris en charge par les moyens médicaux du SDIS 34.

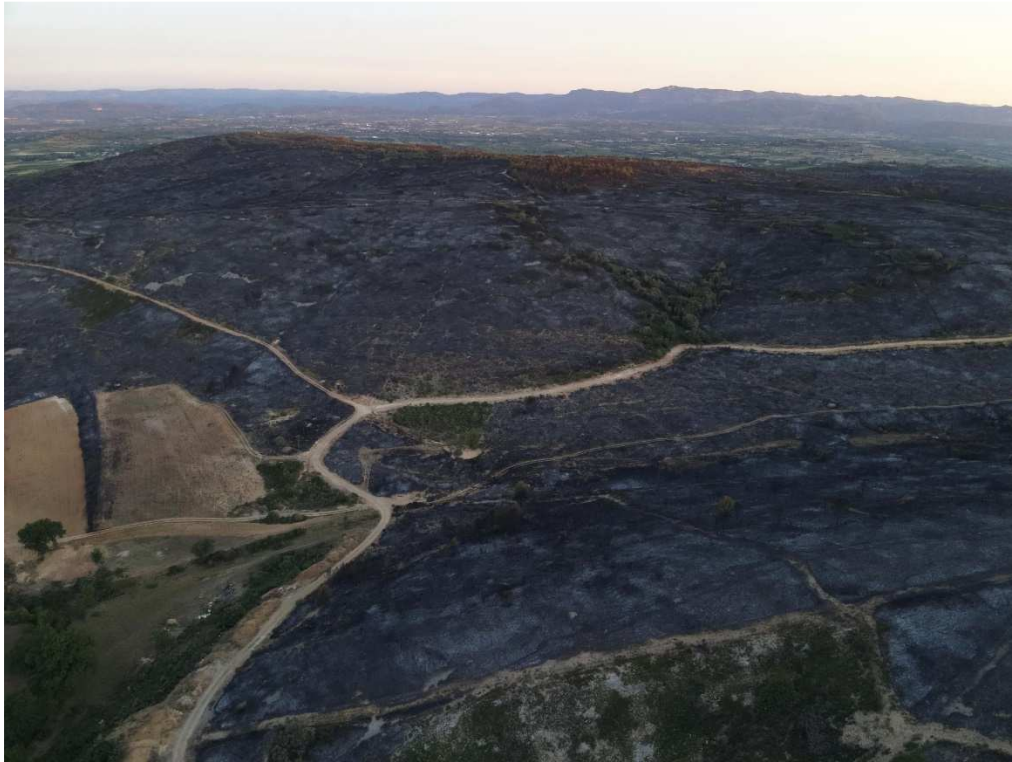
La gendarmerie nationale assure la sécurisation de la zone.

Les routes départementales RD 139, RD 114 et RD 619 restent fermées à la circulation.

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2



Consignes de prudence :

Évitez impérativement les secteurs concernés par l'incendie

Ne gênez pas l'intervention des secours.

Respectez les consignes des forces de l'ordre.

Ne vous arrêtez sur le bord des routes pour prendre des photos.

Photo crédit SDIS 34

 <p>Abritez-vous dans un bâtiment en dur à proximité immédiate.</p>	 <p>Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres. Occultez les aérations avec des linges humides.</p>	 <p>Protégez votre maison. Fermez et rentrez les bouteilles de gaz et les éléments combustibles.</p>
 <p>N'encombrez pas les réseaux téléphoniques.</p>	 <p>ALERTE FEUX DE FORÊTS</p>	 <p>Respirez à travers un masque ou un linge humide si l'air est trop chargé en fumée ou en cendres.</p>
 <p>Ne sortez pas de voiture si vous êtes surpris par un front de flamme.</p>	 <p>Respectez les consignes des autorités diffusées par la radio, la télévision, les sites internet et réseaux sociaux du ministère de l'Intérieur ou du Gouvernement.</p>	
 <p>N'allez pas chercher vos enfants. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours.</p>		 <p>N'évacuez que sur ordre des autorités et emportez alors votre kit d'urgence.</p>

Cabinet du préfet

Service départemental de la communication interministérielle
 Tél. : 04 67 61 61 25
 Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
 Site : www.herault.gouv.fr
 Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
 34062 Montpellier CEDEX 2